



Laval, le 25 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La carte des cours d'eau en Mayenne est révisée

La carte des cours d'eau de la Mayenne vient d'être révisée pour tenir compte des résultats de plus de 200 expertises réalisées depuis février 2016 sur 140 km, notamment à la demande d'exploitants ou de propriétaires riverains.

La carte révisée est consultable et téléchargeable sur le site internet départemental de l'État :

<http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cours-d-eau/La-carte-des-cours-d-eau-pour-la-police-de-l-eau-en-Mayenne-a-jour-pour-l-annee-2016>

En cas de doute sur la qualification ou non d'un émissaire en cours d'eau, il est fortement conseillé de demander une expertise au service chargé de la police de l'eau. Un formulaire de demande est disponible sur le lien internet ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la DDT de la Mayenne - Service eau et biodiversité - Tél : 02.43.49.67.73.

Contact presse

Bureau du cabinet et de la communication interministérielle
Annie TALIERCIO : 02 43 01 50 72 - Christèle TILY: 02 43 01 50 70

pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53